

COMMUNE DE RIVIERES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 048/2022

Séance du 7 décembre 2022

**Date de la
convocation : 02/12/22**

L'an deux mille vingt-deux, le neuf novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de Monsieur HERIN Christophe, Maire.

**Date d'affichage :
02/12/2022**

Présents : BERMES Marie-Christine, BOUAT Valérie, BRILLANT Marie-Thérèse, CAILHOL Thierry (*arrivée à 18h55*), CASAGRANDE Hervé, CHOPO Guy, DON Daniel, FERRET Myriam, HERIN Christophe, MARTIN Jessica, ROBERT Béatrice.

Absents : ANGLADE Christine, PRADEL Michel.

Absents excusés : MANEN Cyril, MAUREL Jean-Claude.

Procurations : MANEN Cyril à HERIN Christophe, MAUREL Jean-Claude à CASAGRANDE Hervé.

Secrétaire de séance : DON Daniel.

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Publication ou notification
15	15	13	

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Suite au vote du projet d'espace sportif sur le site d'Aiguelèze, le Maire propose la création, d'un espace sable pouvant accueillir 2 terrains de beach handball (= 1 terrain de soccer) de préférence éclairés qui permettrait d'accueillir des manifestations de beach handball (tournois nationaux, voir européens) mais qui pourraient aussi permettre la *mutualisation* des pratiques « sable » tout au long de l'année.

Il propose de déposer des dossiers de demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport et du Conseil Départemental, sur la base du plan de financement présenté ci-dessous,

➤ **Montant estimatif des travaux**

- Matériel sportif :	6 846,00€ HT
- Terrassement :	51 535,00€ HT
- Eclairage :	18 467,00€ HT
TOTAL.....	76 848,00€ HT

Plan de financement			
Partenaires	Dépenses (HT)	Recettes	%
Travaux	76 848.00€		
Agence Nationale du Sport		49 951.20 €	65.00
Conseil Départemental du Tarn		11 527.20 €	15.00
Commune (autofinancement)		15 369.60 €	20.00
Total	76 848.00 €	76 848.00 €	

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal :

- Décide d'approuver le plan de financement présenté ci-dessus
- Approuve le dépôt des dossiers de demande de subvention
- Autorise le Maire à signer la convention relative à l'utilisation et à l'animation des espaces cités et tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire.

Adopté à la majorité.

(2 abstentions)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire

Christophe HERIN.

